



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

C OMMISSION DES LETTRES

BILAN 2011

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général des Lettres et du Livre

Service de la Promotion des Lettres

boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles

www.lettresetlivre.cfwb.be

www.promotiondeslettres.cfwb.be

1. PRESENTATION

Créée par un arrêté du 8 juillet 1985, la Commission des lettres est régie par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

La Commission des lettres, instance d'avis auprès du Service général des Lettres et du Livre, conseille la Ministre dans ses politiques relatives aux lettres belges de langue française.

La Commission émet plus particulièrement :

- des recommandations relatives aux achats d'ouvrages d'auteurs francophones belges, d'origine belge, ou domiciliés en Communauté française, qui sont destinés à des institutions scientifiques ou culturelles au sein desquelles s'étudient et se diffusent la langue française et les littératures qui s'y rattachent;
- des avis sur les demandes de bourses littéraires introduites auprès de la Communauté française (bourses de création, bourse «année sabbatique», bourses d'appoint, bourses de découverte, bourses de résidence d'auteur);
- des propositions de lauréats du Prix littéraire de la Première Œuvre et du Prix du Rayonnement des Lettres belges à l'étranger;
- des propositions d'aides financières à l'édition de poésie et d'œuvres théâtrales;

- des avis sur des projets littéraires développés en Communauté française dans le domaine de la création, de l'édition, de la diffusion, de la promotion et de la traduction à la demande de la Ministre ayant les lettres dans ses attributions.

1.1. Composition

La Commission se compose de neuf membres effectifs avec voix délibérative nommés par le Gouvernement de la Communauté française et répartis en 2011 comme suit :

- trois professionnels nommés parmi les titulaires de l'enseignement des lettres belges de langue française dans les universités de la Communauté française :

Paul ARON

Jean-Marie KLINKENBERG

Pierre PIRET

- un expert ou un professionnel dans le domaine des lettres nommé en raison de sa contribution au développement des lettres belges de langue française :

Vincent ENGEL

- un expert issu de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises :

Jacques DE DECKER

- une représentante d'organisation représentative d'utilisateurs agréée :

Anne VANWEDDINGEN

- trois représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

Jeannine PAQUE

Jacques CARION

Guy MALEVEZ

La Commission est présidée par Paul ARON et le secrétariat a été assuré en 2011 par Jean-Luc OUTERS et Laurent MOOSEN du service de la Promotion des Lettres.

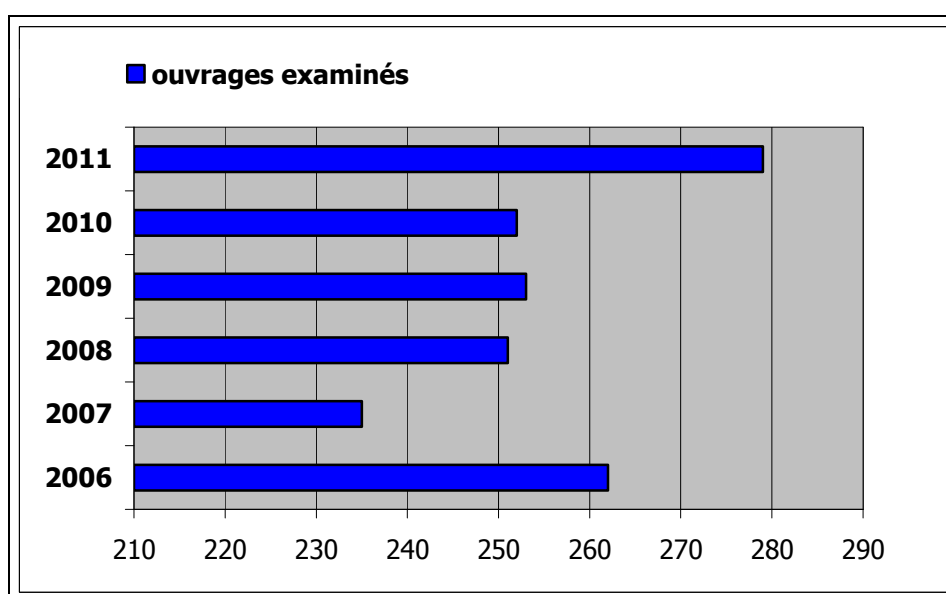
* * *

En 2011, le secrétariat de la Commission des Lettres a enregistré 89% des présences sur les quatre réunions organisées les 4 février, 10 mai, 30 septembre et 20 octobre 2011.

Les dates programmées de rentrée des demandes auprès du service de la Promotion des Lettres étaient le 19 janvier, 20 avril, 14 septembre et 20 octobre 2011.

2. ACHATS D'OUVRAGES

Chaque année, la Commission examine des ouvrages d'auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles publiés par des éditeurs belges, français, suisses ou québécois et couvrant les domaines de la prose, de la poésie, du théâtre et de l'essai.



Dans un premier temps, chaque ouvrage est acquis en 10 exemplaires en vue d'être soumis à la Commission. Suivant ses recommandations, des achats complémentaires de 49 exemplaires (quota 1), 117 exemplaires (quota 2) ou 192 exemplaires (quota 3) par titre sont effectués par le service de la Promotion des Lettres.

En 2011, la Commission a examiné **279 ouvrages** et a proposé pour achats **110 ouvrages** :

- **romans**

58 ont été retenus pour un total de 3.250 exemplaires envoyés par l'administration;

- **recueils de poésie**

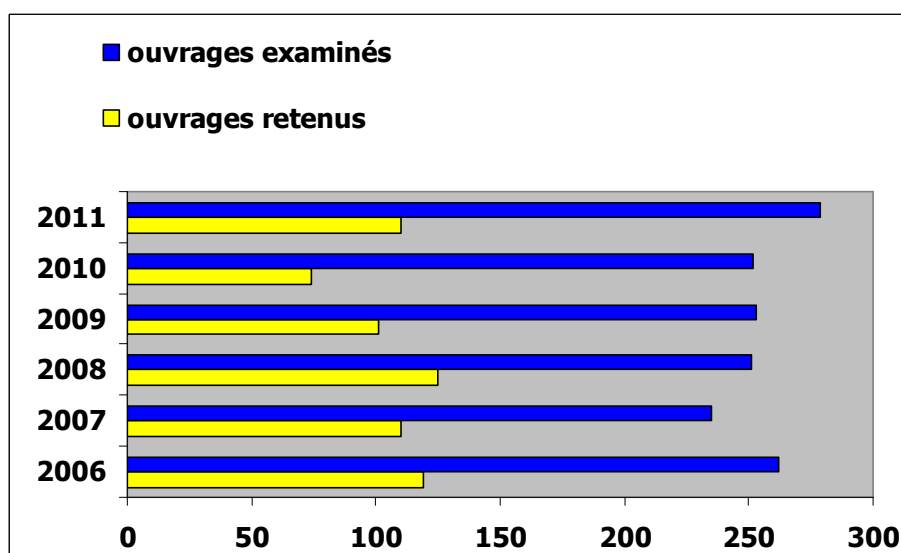
18 ont été retenus pour un total de 1086 exemplaires envoyés par l'administration;

- **pièces de théâtre**

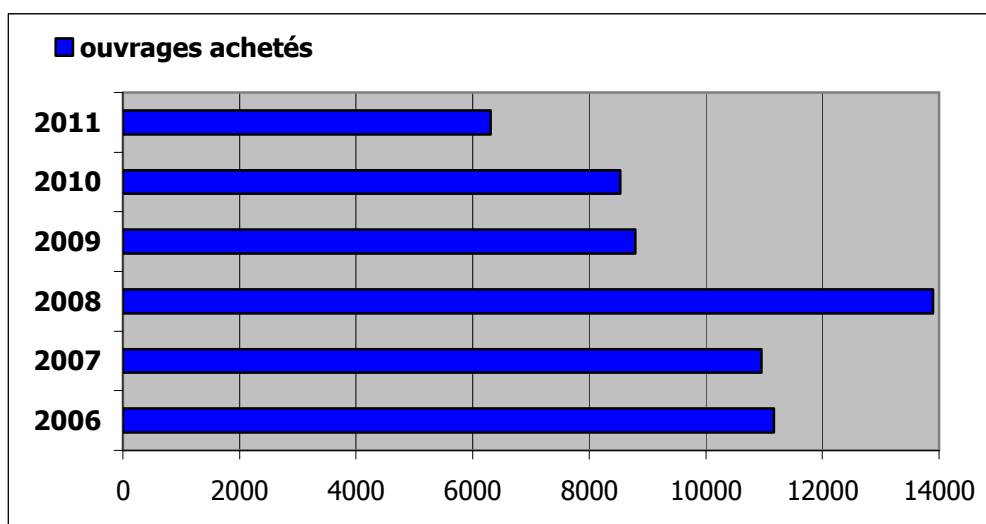
10 ont été retenues pour un total de 558 exemplaires envoyés par l'administration;

- **essais**

24 ont été retenus pour un total de 1.410 exemplaires envoyés par l'administration.



Au total, **6.304 volumes** ont été acquis par le service de la Promotion des Lettres en 2011 pour une somme de **116.786 €**.



Ces ouvrages ont été adressés à 288 institutions universitaires ou culturelles réparties dans une quarantaine de pays du monde et classés en trois catégories en fonction de l'importance de leur activité dans le domaine des lettres belges de langue française.

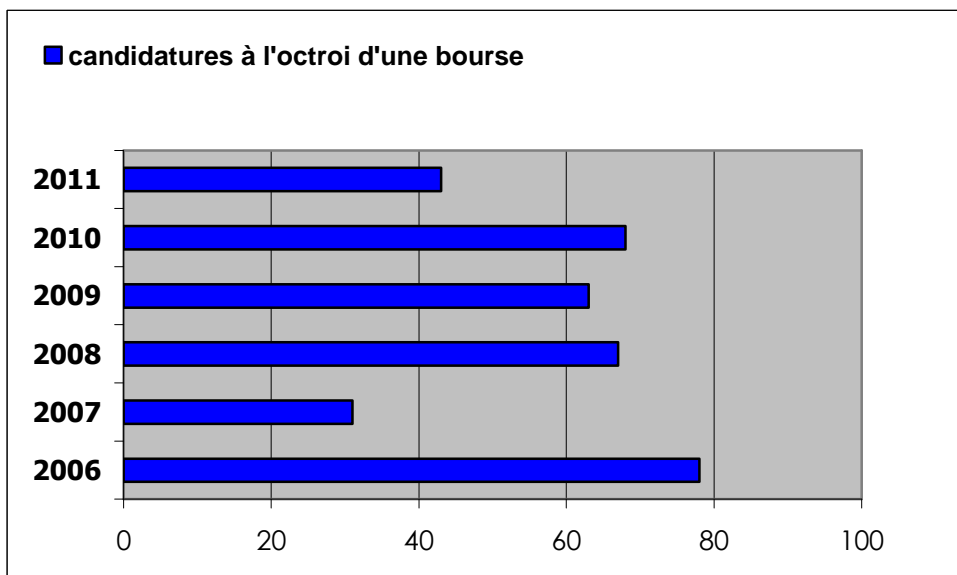
Ces trois catégories (quota) représentent des achats de :

- 49 exemplaires (quota 1)
- 117 exemplaires (quota 2)
- 192 exemplaires (quota 3)

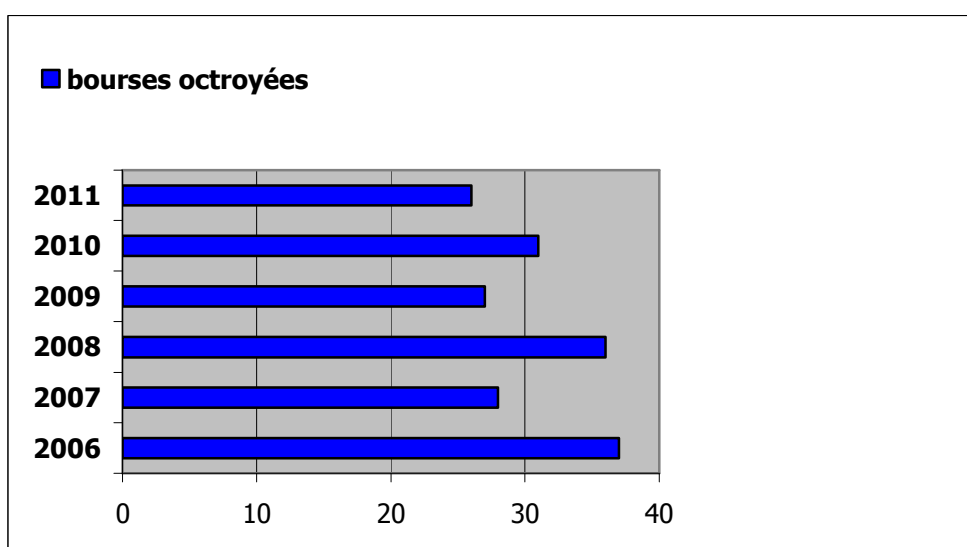
par titre retenus, pour achat, par la Commission des Lettres. Ces acquisitions sont effectués par le service de la Promotion des Lettres.

3. AIDE A LA CREATION LITTERAIRE

Le Service de la Promotion des Lettres aide les auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles en leur accordant des bourses littéraires.



De manière générale, pour bénéficier d'une bourse, l'auteur doit être belge ou résider en Belgique depuis cinq ans et avoir publié un ouvrage littéraire auprès d'un éditeur professionnel. Les bourses littéraires sont octroyées par la Ministre de la Culture sur proposition de la Commission des Lettres.



3.1. Bourses littéraires

- **Bourse "Année sabbatique" (25.000 €)**

La bourse "Année sabbatique" s'adresse à un auteur dont la notoriété est reconnue. Il doit être âgé de quarante ans au moins, avoir déjà publié trois ouvrages et avoir un projet éditorial d'envergure. L'auteur doit s'engager à ne pas bénéficier de revenus professionnels durant une année. Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois.

En 2011, le service de la Promotion des Lettres n'a reçu aucune candidature pour l'attribution de la bourse "Année sabbatique".

- **Bourse de création (9.000 €)**

La bourse de création est considérée comme un revenu de remplacement. L'auteur doit s'engager à prendre un congé de trois mois pour se consacrer à l'écriture et ne pas bénéficier de revenus professionnels durant cette période. L'auteur ne peut avoir bénéficié d'une bourse de création au cours des deux années précédant la demande.

Le service de la Promotion des Lettres a reçu **22 dossiers de candidature** à l'attribution d'une **bourse de création**. La Commission a rendu un avis favorable pour l'octroi de **8 dossiers**, avis suivi par la Ministre :

Daniel	ADAM	roman
Véronique	BERGEN	roman
Patrick	DELPERDANGE	roman
Xavier	DEUTSCH	roman
Stéphane	LAMBERT	roman
Nicolas	MARCHAL	roman
Jean-Claude	PIROTTE	récit + recueil de poèmes
Vincent	THOLOME	roman

- **Bourses de découverte (3.500 €)**

La bourse de découverte est réservée aux auteurs qui ont publié un premier ouvrage. Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois.

Le service de la Promotion des Lettres a reçu **9 dossiers de candidature** à l'attribution d'une **bourse de découverte**. La Commission a rendu un avis favorable pour l'octroi de **7 dossiers**, avis suivi par la Ministre :

Valérie	DE CHANGY	roman
Laurent	DE SUTTER	essai
Sébastien	DICENAIRE	roman
Corinne	MAIER	roman
Freddy	MASSIN	roman
Jacques	RICHARD	récit
François	WEERTS	roman

- **Bourses d'appoint (3.000 €)**

La bourse d'appoint est destinée à supporter les frais entraînés par la rédaction de l'ouvrage : voyages, documentation, recherches, etc.

Le service de la Promotion des Lettres a reçu **7 dossiers de candidature** à l'attribution d'une **bourse d'appoint**. La Commission a rendu un avis favorable pour l'octroi de **5 dossiers**, avis suivi par la Ministre :

Christine	AVENTIN	projet d'écriture
Ghislain	COTTON	roman
Cécile	COZZOLINO	projet d'écriture théâtrale
Claire	GATINEAU	projet d'écriture
Virginie	THIRION	pièce de théâtre

- **Bourses " Résidence d'auteur " (1.500 € par mois)**

Cette bourse s'adresse soit aux auteurs invités par un centre de création littéraire ou dramatique, soit aux auteurs qui résident dans des lieux mis à leur disposition par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le service de la Promotion des Lettres a reçu **3 dossiers de candidature** à l'attribution d'une **bourse de résidence d'auteur**. La Commission a rendu un avis favorable pour l'octroi de **2 dossiers**, avis suivi par la Ministre :

Véronica **MABARDI**

Mariemont

Thierry **POUCET**

Montréal (février 2012)

Outre les candidatures sur lesquelles la Commission rend des avis à la Ministre une convention entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'association la Chartreuse, Centre National des Ecritures du Spectacle a été signée pour développer la promotion et soutenir les écritures théâtrales contemporaines. La convention prévoit l'attribution de 9 bourses de résidence.

Les candidatures sont examinées par le Comité mixte Chartreuse/Fédération Wallonie-Bruxelles **4 bourses de résidence** ont été octroyées en 2011 :

Claudia **HAMM**

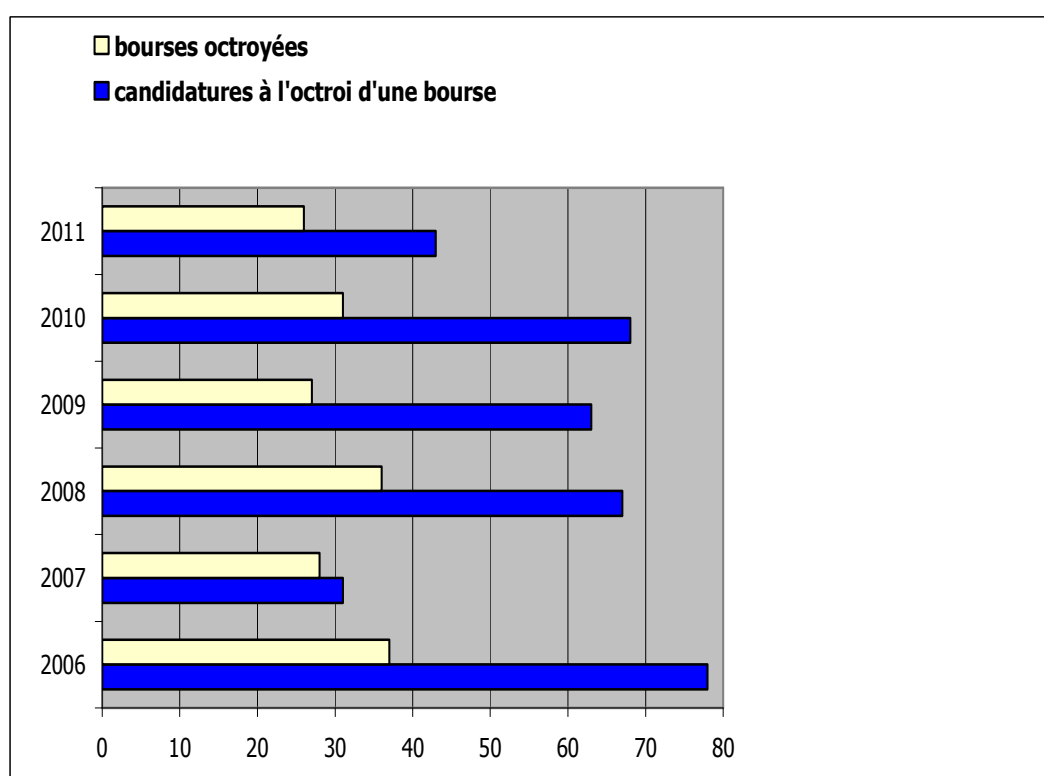
Pierre **LORQUET**

Karelle **MENINE**

Adeline **ROSENSTEIN**

En 2011 :

- **43 dossiers de candidature** à l'attribution d'une bourse littéraire ont été soumis à l'avis de la Commission.
- **26 bourses littéraires** ont été octroyées sur avis de la Commission auxquelles il faut ajouter 4 bourses de résidence à La Chartreuse de Villeneuve-Lès-Avignon pour un montant total de **120.500 €**.



Dans le cadre de la constitution d'un entrepôt numérique, il est demandé à l'auteur ayant bénéficié d'une bourse de déposer deux exemplaires de l'ouvrage publié ou du manuscrit sous format numérique afin de permettre la conservation de l'ouvrage ou du manuscrit dans le dépôt numérique de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une part et la valorisation - sous réserve de l'accord de l'auteur - des productions littéraires de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le futur portail des littératures.

4. Aide à l'édition de poésie et de théâtre

Une aide spécifique est accordée à l'édition de poésie et de théâtre sur base de manuscrits adressés au service de la Promotion des Lettres et soumis à la Commission. Cette aide représente **50 % du devis de fabrication** (devis imprimeur + budget édition). Le montant de l'aide est plafonné à 2.500 € et est toujours versé à l'éditeur. Seul un éditeur qui ne bénéficie pas de contrat-programme peut introduire une demande. Un éditeur étranger peut également introduire une demande pour la publication d'un auteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4 dossiers de demande d'aide à l'édition de poésie et de théâtre ont été adressés au service de la Promotion des Lettres et examinés dans ce cadre par la Commission qui a rendu un avis favorable pour ces **4 demandes d'aide à l'édition**, avis suivis par la Ministre :

- **Editions Actes Sud** pour l'édition d'une pièce de théâtre de Jean-Marie PIEMME intitulée "La main qui ment" (2.500 €).
- **Editions la Différence** pour l'édition d'un recueil de poèmes de Serge DELAIVE intitulé "Art farouche" (1.387,50 €).
- **Editions la Différence** pour l'édition du tome 3 des Œuvres complètes de Jacques IZOARD.
Vu l'importance de la publication de l'œuvre de cet écrivain une aide exceptionnelle à l'édition de poésie a été octroyée aux éditions de La Différence (5.000 €)
- **Editions Cheyne** pour l'édition d'un recueil de poèmes de Antoine WAUTERS intitulé "Césarine de nuit" (2.500 €).

En contrepartie de cette aide, l'éditeur s'engage à faire mention sur chaque ouvrage de l'aide apportée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et à déposer 60 exemplaires de l'ouvrage réalisé au Service de la Promotion des Lettres.

5. Aide à la traduction littéraire

Les éditeurs étrangers qui publient les auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent bénéficier d'une aide directe pour la traduction des ouvrages de ces auteurs.

Les frais de traduction sont pris en charge, entièrement ou en partie, sur base du contrat liant l'éditeur étranger et le traducteur. Une trentaine d'ouvrages bénéficient annuellement de cette aide pour des traductions en langues néerlandaise, anglaise, allemande, italienne, espagnole, roumaine et slaves. La demande d'aide doit être introduite pour avis au moins six mois avant la date prévue pour la publication de l'ouvrage traduit.

En 2011, **39 demandes d'aide à la traduction** ont été adressées au service de la Promotion des Lettres et examinés par la Commission qui a remis **32 avis positifs**, avis suivis par la Ministre :

auteur	titre	éditeur	langue
Bauchau, Henry	Le boulevard périphérique	Matthes & Seitz	allemand
Mariën, Marcel	Figures de poupe	Kramer Verlag	allemand
Rosny Aîné	Xipéhuz , Un autre monde et La mort de la terre	Wesleyan Press	américain
Toussaint, J-Ph	La réticence	Dalkey Archive Press	américain
Van Eigem, Raoul	Traité de savoir-vivre,,,	PM Press	américain
Adamek, A - M.	L'oiseau des morts	Berg éditions	arabe
Toussaint, J-Phi	Faire l'amour	Guitank Publishing	arménien
Carême, Maurice	Contes pour Caprine	Biblioskop	bulgare
Goffette, Guy	Eloge cuisine province	FBL	bulgare
Hoex, Corinne	Cendres	Biblioskop	bulgare
Libens, Christian	La forêt d'Apollinaire	Biblioskop	bulgare
Rodenbach, Georges	Le musée des béguines	Biblioskop	bulgare
Van Crugten, Alain	Lisez Freud, nom de Dieu	Biblioskop	bulgare
Verhaeren, Emile	Contes de Minuit	Biblioskop	bulgare
Willems, Paul	Nouvelles réunies	Biblioskop	bulgare

auteur	titre	éditeur	langue
Gunzig, Thomas	nom de code : super pouvoir	Booklight	coréen
Simenon, G	Piotr-le-letton; Le pendu de St Pholien; Le charretier de la Providence; Le chien jaune; L'affaire St Fiacre	Open books	coréen
Seuphor, Michel	Sol	Université d'Estrémadure	espagnol
Goffette, Guy	Verlaine d'ardoise et de pluie	Kolibris	italien
Quiriny, B	Les assoiffées	Pier Vittorio e Associati	italien
Toussaint, J-Ph	La salle de bain	Ili-Ili	macédonien
Quiriny, B	Contes carnivores	Voetnoot	néerlandais
Debroux, Thierry	17 pièces	Fides	roumain
Ducobu, Michel	Un Belge au bout de la plage	Limes	roumain
Emond, Paul	Plein la vue	Fides	roumain
Verhaeren, Emile	Hélène de Sparte	Fides	roumain
anthologie de prose et de poésie	Blasband, Roegiers, Costermans.	Innostranaya Literatura	russe
Blasband, Philippe	Le livre des Rabinovitch	Text	russe
Carême, Maurice	149 poèmes	Text	russe
Savitzkaya, E.	Les morts sentent bon; Sang de chien; la folie originelle; Célébration d'un mariage; Fou trop poli	Amphora	russe
Weyergans, Fr	La démence du boxeur	Disput	serbo-croate
Yourcenar, M	Feux et L'œuvre au noir	Pulsary	ukrainien

6. Prix littéraires

6.1. Prix du Rayonnement des Lettres belges à l'étranger (4.000 €)

Susan Bainbrigge,

Professeur à l'Université d'Edimbourg. Elle consacre une partie importante de ses cours et de ses activités de recherche à la littérature belge de langue française.

Elle a publié un ouvrage "Culture and Identity in Belgian Francophone Writing", a organisé un colloque sur Amélie Nothomb dont elle a publié les actes. Elle a écrit des articles sur Jacqueline Harpman, Nicole Malinconi, Pierre Mertens et Suzanne Lilar notamment.

6.2. Prix de la première Œuvre (5.000 €)

Christophe Ghislain

pour son roman intitulé "*La colère du rhinocéros*" publié aux éditions Belfond.